



Flash communal

Grammond

Présents :

- Patrice CARTERON (Maire)
- Bruno GREGOIRE (Adjoint)
- Catherine GANDIN (Adjointe)
- Joël SEON (Adjoint)
- Cyril VILLARD (Adjoint)
- Paul BONNIER
- Xavier GRANJON
- Lucia POINT
- Thierry VACHON
- Murielle BEYNEL
- Damien GIANDOLINI
- Jean-Pierre POULAT
- Sandra PADEL
- Gilles THELISSON

Excusé :

- Laurent CHIPIER

• PLAN DE FORMATION MUTUALISÉ POUR LE PERSONNEL

Conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, chaque collectivité doit construire et proposer aux agents un plan de formation qui doit répondre simultanément au développement des agents et à celui de la collectivité. Ce plan va traduire pour une période donnée les besoins de formation individuels et collectifs, il hiérarchisera ces besoins en fonction des capacités financières des budgets successifs. Il doit mentionner les actions de formation suivantes : formations d'intégration et de professionnalisation, formations de perfectionnement, formations de préparation aux concours et examens professionnels. Le plan de formation devra également identifier les actions mobilisables par les agents dans le cadre de leur Compte Personnel d'Activité (CPA). Pour répondre à cette obligation, le Conseil Municipal approuve le plan de formation inter collectivité 2022-2024 élaboré par le CNFPT et le Centre de gestion de la Loire ainsi que le règlement de formation.

• PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE POUR LE PERSONNEL

L'ordonnance du 17 février 2021 fixe les grands principes communs aux trois versants de la fonction publique (Etat, territoriale et hospitalière) du régime de la Protection Sociale et Complémentaire (PSC) des agents titulaires et non-titulaires. Cette ordonnance prévoit une obligation de prise en charge par la collectivité d'une partie du montant de référence fixé par décret (et non de la cotisation à payer) en matière de prévoyance (au moins 20%) au plus tard le 1er janvier 2025 et de santé (au moins 50%) au plus tard le 1er janvier 2026. Le Conseil Municipal prend connaissance de ces principes et délibéra ultérieurement sur ce sujet.

• AVENANT POUR LA MISE A DISPOSITION DE LA DIRECTRICE DU PERSICOLAIRE À L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES

Lors du Conseil Municipal du 9 septembre 2021, le renouvellement de la convention de mise à disposition de la directrice de l'accueil périscolaire à l'association de Familles Rurales a été approuvé. Dans cette convention, les heures de mise à disposition sont précisées : cela représente un maximum de 166 heures (animation et préparation) pour le pôle jeunes et environ 337,50 heures (animation et préparation) pour le centre de loisirs. Suite à une augmentation de la participation des ados au pôle jeunes, l'association Familles Rurales souhaite augmenter cette mise à disposition de 40h pour l'année 2021-2022. Le Conseil Municipal répond favorablement à cette demande. Un avenant à la convention va être réalisé.

• POINTS SUR LES DIFFERENTS TRAVAUX

Changement Chaufferie : L'appel d'offre a été lancé par le SIEL. Des travaux vont être également envisagés pour permettre les livraisons des granulés par le côté de la salle d'œuvre. Ainsi, celles-ci ne s'effectueront pas par la cour de l'école et ne perturberont donc pas le temps scolaire.

Local technique : Les travaux avancent dans les délais. Le carrelage est en cours de pose.

City Stade : Le terrassement est en cours. L'enrobé aura lieu le lundi 10 janvier en fonction des conditions météorologiques. La livraison et la pose des jeux sont prévues début mars.

• QUESTIONS DIVERSES

Règlement intérieur du personnel : Ce dernier est en cours d'élaboration. Un projet sera présenté lors du prochain conseil municipal

Transports scolaires : A compter du 1^{er} Janvier 2022, les services des transports (réguliers, à la demande et scolaires) sont gérés par la nouvelle autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais (**Sytral**) et non plus par la Région.

Réunion avec l'Epi : Au vu des modifications des issues de secours du gymnase, une réunion de présentation concernant l'agrandissement de l'entreprise NEYRET a été organisée le 15 décembre 2021.

Collectif contre le projet sur le terrain de tennis : En réponse au courrier adressé à l'ensemble du conseil municipal, une réunion sera programmée avec les membres du collectif.

Cérémonie des vœux : Au vu des conditions sanitaires, la cérémonie des vœux est annulée. En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, une rencontre pourra être organisée au printemps avec les nouveaux habitants.



Suivez l'actualité de Grammond sur :

- ❖ Facebook : www.facebook.com/Grammond42.Commune
- ❖ Internet : <https://www.grammond.fr/>

✓ Recensement militaire :

Les jeunes gens et jeunes filles nés en **février 2006**, doivent se présenter en Mairie, munis de leur **carte d'identité et du livret de famille des parents**, dès qu'ils ont atteint l'âge de 16 ans. L'attestation de recensement, remise par la Mairie, est obligatoire pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique. Les jeunes recensés doivent s'inscrire, par la suite, dans l'espace jeune du site majdc.fr.

✓ Fermeture du secrétariat de mairie :

- ❖ Le secrétariat de mairie sera fermé du **17 février au 1^{er} mars 2022 inclus**.



*Patrice Cartéron et le conseil municipal
de Grammond
vous présentent leurs meilleurs vœux pour
2022*